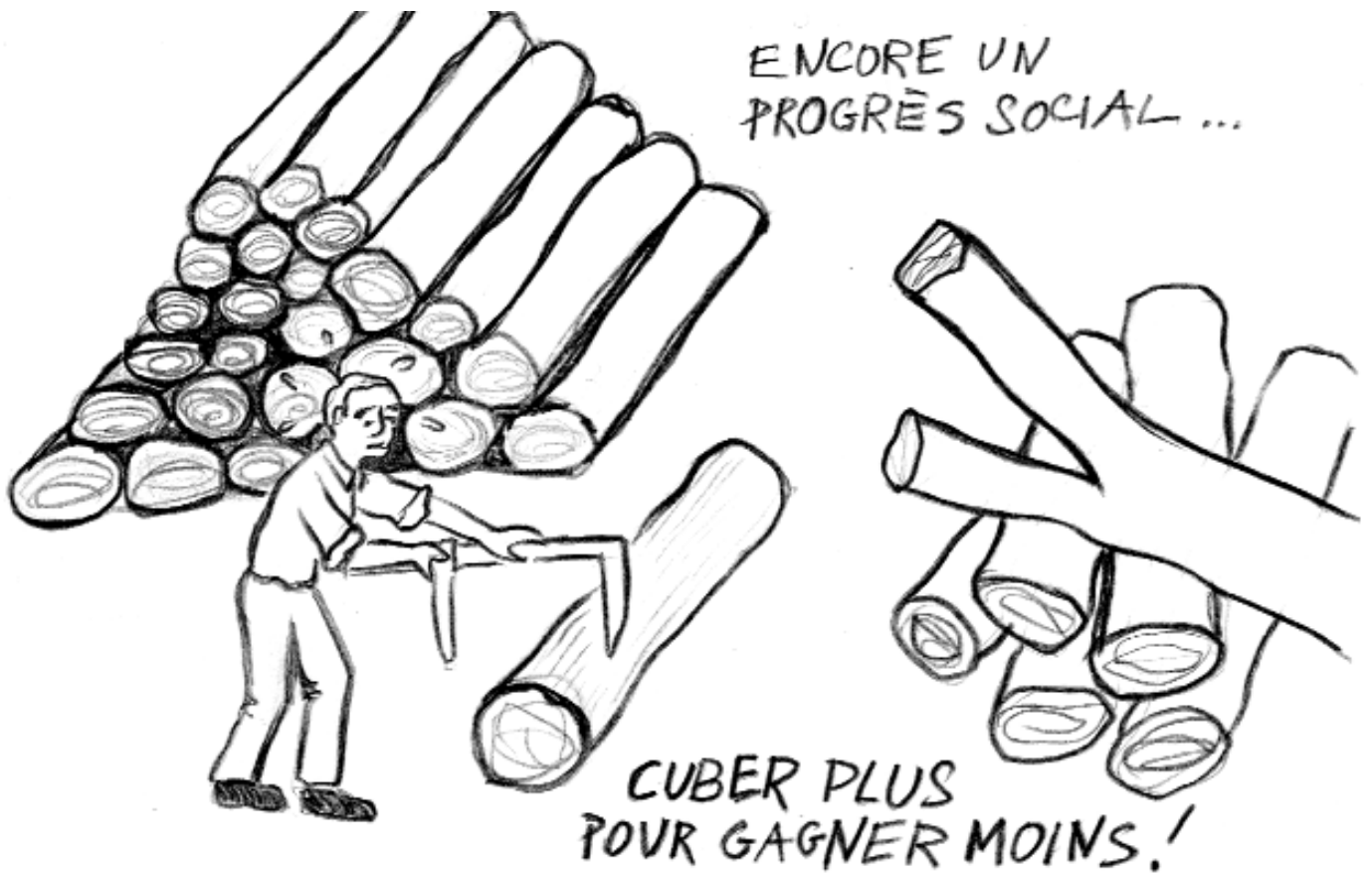




Le béret qui fume



Snupfen
Solidaires

Union
Syndicale

région LORRAINE

"Le béret qui fume", organe officiel du SNUPFEN Lorraine - Directeur de la publication : Gilles BILOT

Siège social : 88400 Gérardmer - Imprimerie spéciale ONF, Epinal

CPPAP : 0508S08001 - Trimestriel - Abonnement 16 euros - Prix au numéro 4 euros

Région LORRAINE

Principaux responsables syndicaux

Secrétaire Régional :

Denis LAGNEAUX, MF de Bénaveau, 183 bis rue du Général de Gaulle - 88000 CHANTRAINE
03.29.64.68.55

06.24.36.69.62

Secrétaire Régional Adjoint :

François LUKAS, MF Saint-Hubert - 57430 SARRALBE

03.87.97.94.97

Trésorier Régional :

Jean-Etienne BEGIN, MF de Wuisse - 57170 WUISSE

03.87.86.22.71

Chargés des personnels administratifs :

Odile FEVE : 03.83.17.74.54

Christine DENIS : 03.83.17.74.36

Jean-Michel FREBILLOT : 03.29.94.00.53

Responsables par départements :

Meurthe et Moselle : Audrey ARNOULD, Sébastien BERTHELON-POIRIER, Corine SANTAGIULIANA

Meuse : Adrien OCHEM, MF de la Vaux Raguy n°8 55120 CLERMONT EN ARGONNE 03.29.88.43.07

Moselle: François LUKAS, MF Saint-Hubert - 57430 SARRALBE 03.87.97.94.97

Vosges : Jean Philippe HAEUSSLER, Chalet "Les Myrtilles" - 88000 EPINAL 03.29.35.04.90

CHS Régional :

François PETITGAND MF - 54470 FEY EN HAYE

03.83.81.18.44

Gilles BILOT, Jean Philippe HAEUSSLER, René SEGER, Christine DENIS, Claude CARNAISSE

Représentants lorrains aux instances nationales :

CTPCentral : Henri HAUSER

Représentant SNUPFEN à l'APAS Lorraine (président) :

Alain LARCHER, ONF La Colombière 4 rue A. Vitu 88020 EPINAL CEDEX

Le béret qui fume :

Rédaction : Gilles BILOT, 61 chemin des Epinettes - 88400 GERARDMER

03.29.63.32.16

Maquette : Carine LETSCHER, MF AUDVILLER - 57430 LE VAL DE GUEBLANGE

03.87.01.63.07

Représentants dans les agences de Lorraine

Nancy-Nord :

Claude CARNAISSE
Laurent HEURTEUR

totoss@tele2.fr
laurent.heurteur@onf.fr

Sarrebouurg :

Thierry PFEIFFER
Raymond SCHARFF

thierry.pfeiffer@onf.fr
raymond.scharff@onf.fr

Nancy-Sud :

Odile FEVE
Dominique COLIN

odile.feve@onf.fr
dominique.colin@onf.fr

Neufchateau Epinal :

Jean-Philippe HAEUSSLER
Pascal MAIX
Patrick THIERY
Christophe DELISLE

jean.haeussler@onf.fr
pascal.maix@onf.fr
patrick.thiery@onf.fr
christophe.delisle@onf.fr

Bar-Le-Duc:

Isabelle PIANON

Verdun :

Adrien OCHEM
François POUPART

adrien.ochem@onf.fr
francois.poupart@onf.fr

Remiremont Saint-Dié :

Vincent DUVAL

vicent.duval@onf.fr

Metz :

Jean-Etienne BEGIN
François LUKAS

jean-etienne.begin@onf.fr
francois.lukas@onf.fr

Gilles BILOT
Willy JANOT

gilles.bilot@onf.fr
willy.janot@onf.fr



Sommaire

2. Le syndicat d'un coup d'œil
3. Editorial

Chronique des agences

4. Meuse
5. Sarrebourg
6. Vosges

7. Formation syndicale
8. Le SNU au CTP
9. Prime régie
10. classement des postes
11. Etat d'urgence planétaire
12. Brèves
13. CHS Lorraine
14. Chômage :
mieux comprendre
18. OGM

Agenda

Vacances d'été pour tous,
que nous vous souhaitons
reposantes

Sites à consulter

snupfen.org
solidaires.org
legifrance.gouv.fr
[anticentralebiomasse.over-
blog.com](http://anticentralebiomasse.over-
blog.com)

La France a choisi son président. Celle de TF1 qui regarde le journal de 13 h 00, France des papy mamy avec un score sans appel, plus de 60% pour le candidat élu, mais aussi celle qui est fascinée par les paillettes, le luxe et l'argent roi, celle que l'on pourrait appeler la génération Star AC.

Sinon, à quelques nuances près, la sociologie du corps électoral garde ses marques. Les riches, les rentiers, les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les patrons votent massivement à droite tandis que les ouvriers, les classes moyennes, les fonctionnaires, les chômeurs votent plus à gauche, mais sans atteindre des proportions inverses des votes de droite.

Autres faits marquants qui recoupe la France de TF1 : la campagne vote à droite, la ville à gauche et Neuilly plébiscite la droite tandis que les banlieues plébiscitent la gauche.

C'est donc le candidat de la stigmatisation des étrangers, des fonctionnaires, de la jeunesse, des banlieues qui l'a emporté, le candidat du " travailler plus pour gagner plus ", le candidat qui pense que le chômeur est fainéant et responsable de sa situation, le candidat qui flatte ceux qui travaillent, disant réhabiliter la valeur travail plutôt que l'assistanat, le candidat du chacun pour soi, le candidat de l'ordre moral, le candidat sécuritaire...

Paradoxe : il a parlé à la France qui se lève tôt et c'est la France qui se couche tôt qui a fait la différence.

Il faut aussi dire qu'il y a eu un vote d'adhésion sur les valeurs de droite, alors que la gauche n'a pas rassemblé sur un projet, mais sur le rejet des propositions du candidat de droite.

Mais, à y réfléchir, est-ce que la France était prête à franchir le pas de l'élection d'une femme à la présidence de la république?

Le Snupfen-Solidaires ne peut se reconnaître dans les valeurs de l'argent roi. Le contre pouvoir syndical est plus que jamais nécessaire et nous continuerons à défendre les valeurs de liberté, de partage, de tolérance, d'émancipation, de justice sociale, de solidarité, de redistribution des richesses, de protection de l'Environnement qui sont porteuses d'avenir pour tous. Dans notre champ syndical, nous continuerons à défendre l'emploi public au service de la forêt et de ses usagers.

Denis LAGNEAUX

Un impact mesurable, des T.O. en nombre

De temps en temps il paraît nécessaire de se retourner et de mesurer l'impact de nos actions. Le recrutement conséquent dont bénéficie la Meuse n'est pas le fruit du hasard.

Dans une période plus propice à la suppression d'un grand nombre de poste de terrain, les personnels de Meuse ont imposé ce recrutement.

Dans toutes les instances (locales ou territoriales), dans toutes les rencontres avec les DA, le DT, et même avec le DG lors de sa chasse à Verdun, le SNUPFEN/Solidaires a martelé le message. Mais en aucun cas ce message n'aurait été entendu sans la mobilisation d'une grande partie des personnels.

A Benoîte-Vaux, quand le DT vient présenter sa vision d'avenir pour l'ONF Lorraine, la quasi totalité des personnels sortent de la salle comprenant bien que le DT n'apportera pas de solution au problème de postes vacants.

Mais surtout, au quotidien, de nombreux collègues, de nombreuses UT ont refusé les intérim, collectivement les équipes ont résisté face à l'immobilisme de l'administration.

Et c'est cette pression maintenue au quotidien qui a porté ses fruits.

Parce que face à l'individualisme que la direction veut nous imposer à travers le système de management, les modulations de prime, les déroulements de carrière différenciés, le classement des postes... Nous avons répondu collectivement.

Plusieurs actions sur une longue période ont donc mené à ce résultat, il n'est pas question de triomphalisme ici, mais juste d'un bilan d'étape...

Il y a des postes autres que des postes de TO patrimoniaux qui sont et seront vacants.

Il y aura également à nouveau des postes vacants sur le terrains (très bientôt).

Le contrat de plan prévoit une baisse conséquente des effectifs (-2% dès 2007 en Lorraine).

Et les objectifs du PEL annoncé par le DT pas-

sent par de nombreux redéploiements de postes de terrain sur des missions de spécialistes (cubage, développement technique...).

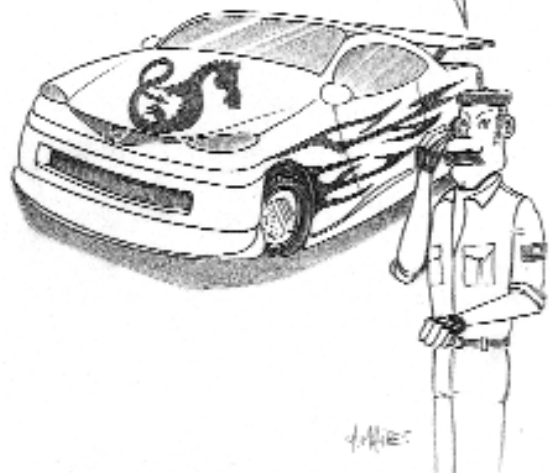
La mobilisation doit continuer avec les refus collectifs d'intérim pour les postes vacants, et avec le refus collectif de missions transversales supplémentaires !

Les nouveaux VA berlingo remplaceront les trop basses C3. Dans ce BQF, grâce à Yves Maire, choisissez comment personnaliser votre nouveau VA

PERSONNALISEZ VOTRE VA. ①

TUNING

Mariage...? Demain...?
Pas question tant que toutes
les roues domestiques
ne seront pas enroulées.



Sarrebourg

BILAN 2006 : amer

Objectifs visés : OK
 Et ce malgré
 Des équipes diminuées
 =
 Moral déprimé
 Santé bousillée
 A force de tirer sur la corde,
 Elle finira bien par casser.

Mais
 Nous l'avons bien mérité,
 Pour nous remercier, c'est-à-dire nous enfumer
 Une petite virée est organisée

Cette année c'est " séminaire "
 Parc Ste Croix : super ...
 Mais y parlera-t-on de nos galères et misères

Ou bien, comme l'année dernière
 Et ce malgré une bonne bière
 Nous rentrerons dans nos chaumières
 Avec un goût amer

Gestion des personnels : carton rouge au DA.
 Nous ne sommes que des hommes. Il a été
 prévenu mais ne fait rien, il faudra rendre des
 comptes et assumer un jour.

Evolutions de la sylviculture et gestion durable :
 A vos marteaux, " il nous faut tant de mètres
 cubes ", fini les glandées, bonjour les glandus.

Monsieur le Directeur d'Agence de
 Sarrebourg,

Par ce courrier nous nous permettons de
 vous exprimer nos interrogations sur un
 certain nombre de sujets concernant
 l'agence de Sarrebourg :

- Tout d'abord sur la décision de mettre
 en vente la MF de la Fontaine à Lixheim.
 Le poste 86300711 se retrouvant ainsi à
 l'avenir non logé. Nous pensions qu'il
 avait été retenu le principe de maintenir
 une MF par poste de terrain (notamment
 dans une des agences disposant du plus
 grand nombre de maisons forestières).
- Dans le compte-rendu du conseil
 d'agence du 30/03/2007 vous remerciez
 les personnels pour avoir respecté les 10
 jours de report maximum pour les congés
 annuels. Vous annoncez également que ce
 report sera amené à 5 jours pour les
 congés annuels 2007. Nous aimerions
 savoir pourquoi les règles ne sont à priori
 pas les mêmes pour les personnels de
 Sarrebourg (pas de diminution du nombre
 de jours de report dans les autres
 agences). Cela ne réglant en rien le
 problème de planification des congés dans
 chaque service.
- Nous venons également d'apprendre
 que le poste 86300209 d'opérateur SIG va
 prochainement être pourvu. Cela est-il
 exact, car ce poste n'est pas passé en CAP
 et ne figure d'ailleurs même pas sur la
 dernière liste des postes vacants.

En vous remerciant par avance de nous
 fournir des éléments permettant de mieux
 comprendre ces différentes décisions, afin
 de pouvoir répondre aux interrogations
 des personnels, veuillez agréer, monsieur
 le directeur d'Agence nos salutations
 distinguées.

Pour le SNUPFEN, le 21 mai 2007

Thierry PFEIFFER

Chronique des Agences

OYE MANANTS ET PETITES GENS ...

De passage dans les Vosges le 04 avril dernier, M. DEVEDJIAN ami et conseiller de Notre président M. SARKOZY, nous a dévoilé sa vision de notre établissement, peut être même celle du nouveau gouvernement lu dans quelque marc de café....

Sortons tous de nos placards nos beaux plumeaux car il paraît que chez nous, dans cet établissement que nous aimons tant malgré tout ce que l'on nous fait subir, ça sent le vieux...

" Service public vieilli "....Cela doit faire plaisir à entendre à tous les personnels qui galèrent actuellement pour essayer de mettre en place cèdre et Gingo, ceux qui essayent d'améliorer la commercialisation et tous ceux qui bossent actuellement sur leur PC aussi bien au niveau terrain qu'administratif afin de faire avancer et progresser la boutique... C'est peut être la notion de service public qu'il trouve vieillie !!! Bien sur, lui et ses amis n'ont pas besoin de service public...Tout leur est dû, tout leur est donné... Pourquoi faire un bureau de poste dans un village, une classe maintenue en milieu rural, un forestier dans la forêt ? Non ! Ils ont des comptes à rendre, des chiffres et des tableaux à suivre à la lettre, des feuilles de route...Cela me rappelle étrangement quelque chose....

" Entrer dans l'ère de la rentabilité " nous coûtions trop cher car nous dépensons plus que nous ne gagnons !!!! C'est tout simple !!! Mais comment gagner de l'argent quand nous multiplions les hyper structures non productives et qu'une partie de nos missions notamment environnementales ne sont ni marchandes, ni prises en compte ? Mais M. JUPPE, ami de M DEVEDJIAN, animateur du Grenelle de l'environnement va sûrement bientôt nous répondre... Ca sent le roussi pour les petits vieux de terrain et pour les mamies des bureaux....

Et si on allait tous s'aérer un petit peu à Paris !!!!! Histoire de leur montrer....

Vosges Montagne

Le DA a réuni dernièrement l'instance de concertation locale des agences de Remiremont et Saint Dié réunies. Nous avons a cette occasion appris que la réforme avançait, que l'agence Vosges Montagne existait, que les postes étaient en cours de renumérotation.... et que la mise en place dans les services se faisait au gré des voyages du DA. Il n'est pas le seul à faire l'aller/retour, tous les chefs de services font la navette avec parfois des réunions à mi-chemin à Gérardmer, pour souffler. A part ça aucune communication, des mécontentements qui affleurent mais hésitent à se signaler au grand jour. Après une réunion voici deux mois, le SNUPFEN constate que nombre de ceux qui n'étaient pas d'accord, qui

souffrent et vont souffrir de cette réforme baisent la tête ou font le gros dos. Comme il est presque certain que d'ici quelques mois, l'échec des services partagés sur deux sites sera consacré par le DA qui n'attend que ça, on regroupera les services qui à Remiremont, qui à Saint Dié, et ce sera mobilité pour tous les administratifs qui se seront fait enflés. la recette est connue, et le plat nous sera servi par l'adjoint à Houin, s'il ne s'est pas fait mangé d'ici là !

La Liberté de l'Est 05 avril 2007, pages VOSGES

De Gérardmer à Saint-Nabord

Un soutien de Sarkozy sévère avec l'ONF

Hier, l'ancien ministre des Libertés locales, puis de l'Industrie, Patrick Devedjian était à Gérardmer. Il a visité deux entreprises, avant de tenir un meeting à Saint-Nabord, pour Sarkozy.

« Il faut être lucide et accepter... »

« Il faut être lucide et accepter... »

« Il faut être lucide et accepter... »



Il a aussi rencontré des membres du collectif opposé à une fusion de services...



M. Devedjian, l'ancien ministre Patrick Devedjian a accompagné jeudi la ministre...

« Il faut être lucide et accepter... »

Le SNU forme ses adhérents.

Une quinzaine d'adhérents participèrent au mois de Mai à une formation syndicale organisée et animée par des militants du SNU. Le Château de Remicourt, situé à Villers lès Nancy, servit de cadre à cette rencontre.

Ce fut l'occasion pour les plus jeunes, mais aussi pour les plus anciens de découvrir l'histoire syndicale à l'ONF et aussi les évolutions syndicales depuis un siècle. En ces périodes de régression sociale, il est bon de rappeler que les acquis sociaux sont souvent récents, qu'ils ont aussi été le fruit de luttes syndicales difficiles.

Cette formation permit des échanges, de rapprocher les expériences professionnelles. Les valeurs du SNU (émancipation, justice, solidarité) y furent développées. La nécessité de l'action collective a été au coeur de ces deux journées. La convivialité est aussi une de nos valeurs et nous avons su la développer au moment des pauses en dégustant les produits des terroirs lorrains.



brèves

Prime régie.

Le DT veut développer l'exploitation des bois façonnés en Lorraine. Pas de bol, la DG lui signifie que la prime régie hors Alsace Moselle n'existe plus. Qui a dit travailler plus pour gagner plus?

Intérim, mon amour.

Le Snu poursuit sa campagne d'action contre les intérim, et ça marche, la preuve 29 TO nommés en juin en Lorraine.

Intérim, la prime

Depuis fin 2005, date du nouvel arrêté sur le régime indemnitaire, aucune indemnité n' a été versée. S'il y en a qui hésitent encore dans ces conditions à refuser l'intérim, c'est à n'y rien comprendre.

Intérim, cherchez les responsables.

L'employeur est responsable des conditions de travail de ses salariés. Pourtant, il les pousse à accepter le travail sur deux postes. Vous avez dit, climat social?

Fusion des agences

Le directeur envisage l'achat d'un minibus pour transporter les managers afin d'optimiser les déplacements entre Vittel, Neufchateau et Epinal.

Bureaux

La valse des bureaux se poursuit à Epinal. C'est là tout l'esprit de la réforme, caser les gens dans les bons bureaux avec les bonnes personnes.

Gincco et cèdre.

Pas de problème selon la direction qui reconnaît par ailleurs ne pas y comprendre grand chose. Le personnel galère et, comme d'hab, malgré notre alerte rien n'est fait pour pallier la surcharge de travail.

Le SNU au CTPT

Déclaration préalable du SNU au CTP Spécial Emploi et climat social

Mr le Directeur territorial, Messieurs les Directeurs d'agences, nous avons demandé la tenue de ce CTPT car nous estimons que la situation du climat social ne peut pas se qualifier autrement que de désastreuse.

Le SNUPFEN/ Solidaires déplore cet état de fait, mais en connaît les causes :

Le management oppressif et individualisé, le cloisonnement des personnels, le déficit chronique d'effectifs et la charge de travail toujours grandissante.

Prenons l'exemple d'une " star " du management, connu dans le mode entier pour être un " cost killer " (tueur de coût) : Carlos Ghosn, PDG de Renault :

Cinq suicides, quatre mort dont trois en quatre mois. Et on ne parle pas là d'ouvriers, de travailleurs à la chaîne, mais de cadres du techno-centre de Guyancourt.

Le dernier drame en date : un technicien qui allait passer cadre a laissé une lettre responsabilisant son entreprise et son PDG. Sa veuve a dit que son mari lui avait à plusieurs reprises expliqué qu'il ne pouvait pas, malgré son engagement fort, atteindre les objectifs qui lui étaient fixés.

Les enquêtes qui avaient été faites chez Renault montraient que " 94 % des salariés du techno-centre sont fiers de travailler chez Renault ".

Cela ne vous rappelle-t-il rien Messieurs les Directeurs ? La suite va sans doute aussi vous être familière...

Chez Renault :

- Ils ont une GPPEC,
- Tous les ans chaque collaborateur passe un entretien individuel d'évaluation, où on lui fixe les objectifs pour l'année à venir.
- Ils réduisent l'éventail des augmentations pour favoriser les plus " méritants ".
- Ils réorganisent, déstructurent les équipes en cloisonnant les personnels, et les services.
- Ils mettent en place un tas d'indicateurs afin de favoriser la compétition entre les salariés.
- ETC...ETC... La liste est longue

Tout cela c'est le système de management qui est appliqué à l'ONF !

En favorisant l'individualisation à outrance, la direction de l'ONF ne fait que favoriser l'isolement, la pression, le harcèlement.

Les personnels, tous corps confondus, se retrouvent face à des objectifs fixés inatteignables et face à une hiérarchie sourde qui continue d'avancer tel un rouleau compresseur.

L'augmentation des charges de travail (postes vacants) et la pression individuelle à la performance sont en train de détruire la cohésion indispensable aux rapports sociaux et à la qualité de vie.

Monsieur le Directeur territorial, Messieurs les Directeurs d'agences, il est bon de vous rappeler que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Allons-nous suivre la trace des grands managers comme C.Ghosn ?

Combien de " pertes " êtes-vous prêts à assumer ?

Le SNUPFEN/Solidaires veut par cette intervention vous mettre en garde. A partir d'aujourd'hui c'est en toute connaissance de causes, mais surtout de conséquences, que vous agirez.

Merci

Depuis ce CTPT, un suicide a été reconnu comme accident du travail chez Renault et une enquête est en cours pour analyser les autres suicides.



Prime Régie

A propos de la suppression de l'Indemnité d'exploitation en régie.

Décidément, le nouvel arrêté sur le régime indemnitaire n'en finit pas de faire des dégâts collatéraux. Le DT justifie la suppression de la prime de régie au motif que le nouvel arrêté ne la prévoit pas. C'est aussi un mauvais coup porté à l'extension voulue de l'exploitation en bois façonnés.

Historique de la prime régie.

Cette indemnité est d'abord attribuée aux personnels en poste en Alsace-Moselle. Un décret de 1972 en fixe les modalités. La prime de régie Alsace Moselle n'est pas remise en cause, car elle est encadrée par la LOI.

Cette indemnité a ensuite été étendue en 1980 aux personnels vosgiens qui pratiquent l'exploitation en régie, puis à une partie du département de Meurthe et Moselle (Lunéville). Elle fut ensuite sur pression des personnels étendue à tout le département. En 1989, elle est généralisée à toute la Lorraine.

Les taux de cette indemnité sont fixés annuellement par arrêté interministériel.

Depuis 1989, seuls les critères d'attribution ont évolué.

Jusqu'à la tempête, la répartition se faisait au sein des GT après avoir fait le rapport entre le volume exploité et le volume martelé.

Depuis 2000, seul le volume exploité est pris en compte. La prime est plafonnée à 90% du montant de la prime Moselle. On continue de distinguer les producteurs directs (UT, US) et les producteurs indirects (les autres).

Et maintenant ?

Le DT a annoncé aux organisations syndicales que cette prime était supprimée à compter de cette année, car le régime indemnitaire ne la prévoit pas.

On ne peut bien sûr se satisfaire de cette explication. Nous avons informé les personnels et lancé une pétition. D'autres actions sont lancées localement. Exemple : refus d'élaboration de l'Etat d'assiette.

Nous demandons l'ouverture de négociations sur ce sujet très rapidement.

Le Snupfen ouvre le débat :

S'il n'y a pas possibilité de verser la prime régie sous sa forme ancienne, ce qu'il conviendrait de démontrer, nous proposons d'ouvrir le débat sur les mesures à prendre en compensation :

- La remise à plat de l'échelle des rémunérations, avec le souci d'augmenter la part des salaires (soumis à cotisations)

- La NBI : il pourrait être versé à l'ensemble des personnels 20 points de NBI reconnaissant ainsi leur technicité dans leurs domaines respectifs.

- Le montant des rémunérations accessoires pourrait être augmenté de 1200 Euros dès cette année pour compenser la suppression de la prime régie.

Nous pensons en faisant ces quelques propositions montrer notre capacité à ouvrir un espace de discussion, nous espérons être entendus par notre direction, et nous lui demandons d'agir maintenant avec responsabilité.



Bulletin d'adhésion au SNUPFEN

NOM _____

Prénom _____ Grade _____ Groupe et échelon _____

Adresse _____

Le _____

Signature :

Ce bulletin est à envoyer à Jean-Etienne BEGIN, MF de Wuisse, 57170 WUISSE
ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

Classement des postes

Le technicien, corps créé en 1973, fut pendant longtemps, soit responsable d'une structure regroupant les triages, structure appelée secteur, puis groupe technique, puis rien, enfin si responsable d'UT, soit chargé d'études. Le classement des postes est passé par là, il est maintenant B3, B4, B5, A0, A1 et parfois A1 bis. Il est sigiste, aménagiste, spécialiste, entomologiste, ornithologiste, productiviste, protectionniste, triste et cerise sur le gâteau, il est manager et encadre des techniciens opérationnels, ou/et des irréductibles gaulois chefs de Triage et le must, il est responsable de l'entreprise interne de travaux.

Post mortem : récemment, nos patrons ont proposé à l'un d'entre eux de tenir le standard téléphonique, après avoir oublié de remplacer l'administrative parti en retraite et qui remplissait cette fonction. Les patrons, y a pas à dire, ça pense.

Suite du BQF 53 (rubrique Vosges Ouest)

Sur l'agence d'Epinal, un logiciel en test est en train de révolutionner l'exploitation forestière par saison pluvieuse.

En effet, grâce à celui ci, depuis les bureaux d'Epinal, nos chers encadrants peuvent déterminer, sans se déplacer, la portance des sols forestiers et dès lors délivrer les " OSweiss " aux débardeurs en se passant des avis toujours trop frileux des personnels de terrain. Confiance et PPO ne riment pas ensemble.

Des nouvelles d'Annick la fédide

Partie à l'insu de son plein gré de la DT, elle sévit transitoirement à l'école de Velaine. Ayant appris que les nouveaux promus avaient accès à une formation sur la réforme de l'Etat, formation donnée par un excellent universitaire, elle alla écouter d'une oreille espionne l'enseignement de ce dernier.

Elle s'empressa ensuite de rendre compte à la directrice du Campus en disant que cet enseignement était trop politique, voire subversif. Expliquer la réforme de l'Etat à des fonctionnaires, c'est subversif, pauvre C A.

Devinez à qui est décerné le prix du Nuisible à l'ONF cette fois ci .

La face cachée de Mickey.

La magie de Mickey opère toujours et attire de nombreux visiteurs dans ses parcs d'attraction. Mais il y a aussi Mickey l'employeur et ses pratiques managériales (A méditer avant de se rendre à Disneyland)



La direction veut imposer à ses salariés un outil de contrôle social qui les incite à la délation. Cet outil s'inspire des chartes d'alertes éthiques, qui ont été mises en place, suite au scandale d'Enron, aux Etats Unis. Mais, si ces chartes visent à prévenir les malversations financières, le projet d'Euro Disney qui s'en inspire cherche en fait à instituer une charte de nature disciplinaire, régissant dans le détail le comportement des salariés. Le projet de " code de conduite " des salariés semble permettre toute dénonciation, sans protéger les salariés. La direction juridique est la seule avisée. Les syndicats n'auraient aucun droit de regard sur la façon dont sont recueillis les informations. Eh oui, tout n'est pas rose au pays de Mickey.



La rentrée sera chaude

Tous ceux qui pronostiquent un 3ème tour social, dans la rue, ne savent pas où trouver les troupes pour leurs prochaines actions.

Le béret qui fume est heureux de leur apprendre qu'il existe un nid d'agitateur, au CNFF, au niveau de la machine à café.

On peut peut-être s'en servir pour touiller le café POD servi à la cantine de la DG ?

SNUPFEN : COTISATIONS 2007

Grade = Cotisation annuelle (en euros)

ATF = 120 ; ATP et Adj. = 132 ; CDF et Adj 2cl = 144 ; CDFP et Adj 1CL = 156 ;
TO = 162 ; TSF et SACN = 180 ; SACS = 198 ; TPF et SACE = 204 ; CTF = 216 ;
CATE = 228 ; Itef et AA = 252 ; AA 2cl = 282 ; Idtef et C.mission = 330 ;
AA 1cl = 336 ; Igréf = 348 ; ICgréf et IGgréf = 400.

IM = Indice "majoré"

Comment calculer votre cotisation ? Votre indice figure sur votre feuille de paye (voir aussi le tableau des traitements dans UF). Multipliez cet indice (IM) par le coefficient correspondant à votre corps. Si vous arrivez avec des centimes derrière la virgule, rien ne vous empêche d'arrondir au franc supérieur.

Retraités, veuves, veufs : 50 %

Trésorier régional : Jean Étienne BEGIN - MF de Wuisse - 57170 WUISSE - Tél : 03.87.86.22.71

ETAT D'URGENCE PLANETAIRE

Article tronqué au Montage du dernier BQF. Nous le reproduisons ici dans son intégralité

Depuis 30 ans, les Verts et les scientifiques indépendants le disaient qu'il fallait cesser de piller sauvagement les ressources naturelles (nappes phréatiques, forêts denses, sols fertiles, faune océanique, zones d'alluvions, gisements fossiles...) et de ravager de façon barbare les grands éléments : l'Air, l'Eau, la Terre ; mais le terme écolo, longtemps marque de mépris, reste encore de nos jours une demi-insulte...

Pourtant les " grands médecins " penchés à son chevet l'affirment en chœur :
notre planète est en piteux état et si l'humanité continue ses conneries, elle va connaître le même sort que les dinosaures !

Même le très sérieux Nicholas STERN, ancien économiste en chef de la banque mondiale, dans son rapport de 700 pages au gouvernement britannique sur les conséquences du réchauffement climatique n'annonce pas que des réjouissances pour le futur immédiat (horizon 2020) :

déplacement de 200 millions de personnes, disparition de 40% des espèces vivantes, coûts de la catastrophe pour l'économie mondiale supérieurs à ceux des deux guerres mondiales !

Il faut dire que tous les clignotants ont fini par cramer à force de clignoter trop longtemps :

-La terre peut absorber " mécaniquement " 3 milliards de tonnes de CO2 par an, nous en sommes à plus de 7 milliards annuellement...

-La vitesse de retrait des glaciers passe, en certains endroits de la planète, de 300 à 2500 mètres par an et cette tendance se généralise...(au Groenland, de 10 à 14 km/an en 20 ans !)

-La couche d'ozone protectrice a vu son épaisseur diminuer au-dessus de l'Antarctique sur une superficie égale à 50 fois celle de la France...

-La surface des forêts tropicales denses a diminué de plus de 25% depuis 60 ans...

-La désertification s'accroît (un tiers de la superficie des terres émergées menacé) principalement en Afrique mais la baisse de fertilité des sols en zone tempérée se vérifie d'année en année...

-La cadence des phénomènes climatiques extrêmes s'accroît : tempêtes, sécheresses, inondations...(à la grande inquiétude des assureurs et réassureurs !)

Donc on se retrouve dans la position du " bon vivant " à qui son médecin vient d'annoncer que toutes ses coronaires étaient bouchées et qu'à moins de...réviser son mode de vie, l'avenir serait moins radieux. Evidemment, on peut jouer les " fiers à bras " et dire qu'on s'en fout puisqu'on préfère vivre plus intensément que plus longtemps sauf que :

-Nous ne sommes pas tout seuls à respirer, boire et cultiver sur notre petite planète...

-Les jeunes générations n'ont pas forcément envie de passer leur vie sur une " décharge "

Nicholas STERN donne donc dix ans aux gouvernements pour éviter la catastrophe citée plus haut dont il chiffre le coût pour l'économie mondiale à 5500 milliards d'Euros soit 22fois le budget de la France

Pour s'en sortir, il ne nous reste plus guère de solutions " tranquilles " et les gens les plus raisonnables du monde scientifique, associatif ou politique s'accordent sur les pistes principales :

-Revenir à un niveau de satisfaction des besoins essentiels pour tout être humain en abandonnant l'illusion de

la croissance infinie (baisse de consommation des matières premières, efficacité énergétique, pratiques agricoles et sylvicoles préservatrices du milieu naturel, habitat raisonnable...)

-Choisir des modes de production d'énergie diversifiés, décentralisés et renouvelables à base de technologies simples (solaire, éolien, petite hydraulique, géothermie, biomasse...)

-Raisonnement des flux de marchandises et les déplacements humains (en finir avec les fraises à Noël, les roses en culture sous l'Equateur, les week-ends aux Seychelles...)

-Fixer le carbone (préservation-reconstitution des boisements détruits dans l'hémisphère Sud, réhabilitation de la prairie et des espaces arborés intermédiaires en zone tempérée...) et cesser les autres émissions polluantes...(taxe énergies fossiles, prix incitatifs sur le renouvelable et le " bio-local-équitable ".)

-Donner de la valeur supra-économique aux grands systèmes écologiques (forêts, espaces arborés, prairies naturelles, lacs, océans, zones glaciaires...) pour cesser de les détruire par profit aveuglément barbare.

-Adopter le principe de l'économie de proximité (autonomie poussée en agriculture-industrie-commerce, rapprochement lieu de production-lieu de consommation ou d'utilisation, liaisons bassins de vie et de travail plus étudées...)

-Revoir l'aménagement du territoire pour répartir l'activité de façon homogène et déconcentrée (lieux de vie à échelle humaine et non découplés de la nature environnante, infrastructures judicieuses et non ravageuses d'espace, priorité déterminée aux transports collectifs...)

-Concevoir une économie à coûts non cloisonnés (prise en compte absolue de l'impact de chaque système de prélèvement-production-transport sur la nature et la santé...) et l'asseoir sur un fondement tant solidaire (entre individus, pays, générations...) que convivial (richesse des échanges de savoir-faire et de valeurs culturelles...)

-Redonner à l'argent sa valeur de liant des activités humaines dans un cadre de répartition équilibrée des moyens de vie qui exclut toute capitalisation délirante et toute consommation débridée sources de destruction de la planète et d'élimination de ses différents habitants.

Evidemment, les forestiers n'étant pas des citoyens-acteurs à part, il leur faudra aussi revoir leurs pratiques tant au plan général (sylviculture proche de la nature mettant fin aux travaux " lourds " exploitation et transformation à impact " mesuré " excluant les engins et machines surdimensionnés, économie forestière de proximité en prise avec les artisans et entrepreneurs locaux, qualité environnementale dans les locaux, principe du service avec péréquation du coût ...) qu'individuel (insertion dans une équipe avec équité des revenus, ancrage local, moyens de fonctionnement et de déplacement maîtrisés...)

Jamais la sagesse des indiens d'Amérique n'aura autant été d'actualité :

" quand vous aurez coupé le dernier arbre, pêché le dernier poisson et empoisonné la dernière rivière, seulement alors, vous comprendrez que l'argent ne se mange pas "

*une vingtaine d'organisations et réseaux ont constitué le collectif " 2007 : Urgence Planétaire ! " pour placer la solidarité internationale au cœur du débat public préliminaire aux élections de 2007 (présidentielle et législatives) avec deux thématiques prioritaires : le droit des migrants et climat/énergie

L'ex nouvelle ministre de l'agriculture

Christine Lagarde a été nommée ministre de l'agriculture et de la pêche, mais qui est-elle ?

C'est avant tout une femme d'affaire, classée 5^e des européennes par le wall street journal, et 30^e femme la plus puissante du monde par le magazine Forbes (2006).

C'est également une avocate, présidente d'un des plus gros cabinets mondiaux d'avocats (Baker & McKenzie : 4400 collaborateurs dans 35 Pays). En 2005, elle siégeait au conseil de surveillance d'ING group, un des plus grands groupes financiers mondiaux. Sa carrière politique a commencé en juin 2005 quand Villepin l'a nommée comme délégué au commerce extérieur. Elle a donc quitté les USA, où elle défendait les intérêts des grandes entreprises états-uniennes (pétrole, armements...) vis à vis de l'Europe notamment, pour défendre ceux de la France à l'OMC (organisation mondiale du commerce). Elle continuera à représenter la France à l'OMC.

Depuis, remaniement ministériel oblige, elle est passée à l'économie et aux finances.

Nul doute qu'elle aurait défendu bec et ongle l'agriculture paysanne face aux multinationales semencières, et le service public forestier du lobbying de la filière bois !!!

Quand à son successeur, aura-t-il la volonté de laisser une place à la forêt dans son action ?

Sera-t-il aidé dans sa tâche par KTM, a nouvelle secrétaire d'Etat à l'environnement auprès de Boorlo, qui est IGRF ?

On verra bien.

Brève spinalienne

brèves

A la pentecôte, le pentecôte s'en est allé, c'était le dernier. Raffarin s'en était pris ouvertement à son lundi, il aura en bon syndicaliste marqué le coup en cessant son activité le jour de la corvée (journée de solidarité pour les patrons qui se sucent sur le dos des salariés).

NDLR : bon débarras !

Simplification des fiches de salaires... :

Indemnité d'intérim inexistante (1 Euro par jour) et compliquée (franchise portée à trois mois ?) : le refus de continuer à boucher les trous de l'organigramme se justifie donc totalement...

Compensation financière du boulot des week-end et jours fériés remis en cause : une mesure d'accompagnement et d'anticipation de la baisse des effectifs disparaît, ça laisserait donc supposer une reprise forte du recrutement...Vigilance, Camarades !

Prime de régie, déjà tellement fluctuante, supprimée dans trois départements lorrains sur quatre : pas de concertation, pas de complication !

On aurait pu croire un instant à la mise en route d'une grande opération de refonte de l'ensemble de la grille salariale dans l'établissement avec intégration réussie des primes et indemnités diverses...ça sent trop la précipitation pour être honnête à une époque où la modulation des revenus selon le niveau de performance individuelle devient la règle .

Exigeons plutôt avec détermination la reconnaissance du volume de tâches et de responsabilités diverses assumées dans chaque corps pour réaliser un vrai partage concerté et appliqué des activités et des revenus à l'ONF.

Bienvenue à Sarkoland

Dis papa, raconte -moi encore ces années 1990-2000, la décennie où je suis né ?,

Dis papa, elles étaient comment les forêts dont tu t'occupais?

Dis papa , pourquoi dois tu encore travailler à ton âge alors que tu es complètement usé?

Dis papa pourquoi tu es complètement fauché depuis que tu es à la retraite, alors que tu as cotisé plus de 40 ans? Le système de retraite par répartition , c'était pourtant une belle idée solidaire.

Dis papa, cette idée de partager le travail en réduisant le temps de travail à 35 H , elle était géniale , non,cette idée

Dis papa, l'idée de la couverture maladie universelle à toute personne résidant en france, c'était super.

Dis papa, c'était quoi un CDI ??

Dis papa , raconte moi encore cette école de la république, ascenseur social. L'égalité, valeur républicaine était inscrite au fronton des écoles.

Dis papa, pourquoi, dès que des immigrés croisent la police , ils s'enfuient?

Dis papa , qui a instauré les charters pour Bamako?

Dis papa pourquoi mon frère blanc, n'a pas tous ces soucis, de papiers d'identité, de travail, de logement.

Dis papa, que veut dire égalité sur ces anciens francs. ?

Dis papa, qu'as tu fait le 6 mai 2007?

CHS Lorraine

Bref compte rendu du dernier CHS.

Le dernier CHS du 20 juin a surtout été consacré à un débat sur le martelage à la peinture, avec la présence du directeur de SOPPEC, attributaire du marché ONF.

Premier point à ne pas oublier : si nous martelons aujourd'hui assez fréquemment à la peinture, c'est d'abord pour diminuer les troubles musculo-squelettiques dus à l'utilisation du marteau.

Deuxième point : nous devrions toucher d'ici peu de nouveaux marteaux, moins dommageables pour les bras et dos des forestiers.

Et le débat qui a suivi nous aura permis de faire le point sur ce qui se passe actuellement sur le front des martelages. En vrac : La peinture Strongmarker est à base glycérophtalique, alors que les autres (fluo...) sont à base acrylique.

Il y a les mêmes solvants dans toutes, mais ils sont désaromatisés pour être moins nocifs.

Les nouveaux marteaux seront bientôt distribués à 600 exemplaires, pour la France (pas un de prévu en Lorraine) pour une nouvelle saison de test suite à des remarques négatives de certains testeurs

Sans avoir un chiffre exact, de l'ordre de 5 % des personnels souffriraient de céphalées et

nausées lors des martelages, principalement à cause des solvants, mais aussi de la base de la peinture.

La composition de la peinture que nous utilisons a été améliorée en 2006.

Le fournisseur travaille sur un nouveau pistolet pour marteler, qui diminuerait le nuage de peinture et concentrerait la peinture sur l'objectif.

Voilà en vrac ce que nous avons pu ressortir de ce débat de près de deux heures. Mais nous avons aussi parlé d'autres choses, notamment de climat social et de difficultés rencontrées par les personnels dans leur travail.

Le DT, président du CHS, est d'accord avec nous sur presque tout pour le constat : Cèdre et gincco ont compliqué la vie des administratifs principalement (et selon lui le problème sera réglé en 12/18 mois, soit encore un minimum de 6 mois de galère, soyez patientes les filles !).

Les réorganisations des Vosges n'ont pas été menées de la meilleure façon qui soit...

C'est une catastrophe de vouloir supprimer la prime régie dans ces conditions et alors qu'on s'appête à demander aux personnels de faire un effort.

En bref, nous avons un renfort de poids et notre DT partage notre constat sur la situation actuelle des personnels. Et après ?

Le grand gentil (?) mou

Depuis qu'il est arrivé en Lorraine, notre DT a su plaire à de nombreux personnels par sa proximité et son entregent : "*tiens, il est pas mal ce mec !*" peut-on entendre dire. Mais les personnels qui travaillent à son contact direct et les syndicalistes qui le rencontrent, surtout après l'avoir connu comme directeur dans les Vosges sont moins convaincus. Certes, la méthode est plus plaisante et il semble ne pas être affublé du même balai mal placé que son prédécesseur, mais pour quel résultat ?

Depuis maintenant deux ans, tous les dossiers sont au point mort. Il répond "Oui" mais ne fait rien, ou pire il ne répond pas et attend que ça revienne. Pas de décision majeure, pas de risque, et toujours un lampiste pour prendre à sa place, comme pour la réforme des Vosges ou Houin était devant.

Alors, autant le dire franchement : si cette façade plus avenante que les autres laisse la place à la même politique, à la même méthode et finalement au même mépris du petit personnel, cet Igréf là, comme tant d'autres, est à mettre au rebut, y'a basta !

On se trompe ?
Seuls des actes clairs nous feront revoir notre position.
La balle est dans ton camp, Max.



mieux comprendre le chômage

Le chômage et son indemnisation sont au cœur de nombreux débats lors des campagnes électorales, même si on peut regretter que d'autres thèmes, nettement plus mineurs, aient pris le dessus. Et lorsque l'on parle chômage, on se mélange dans les chiffres ainsi que dans les implications tant en terme de recherche d'emploi que d'indemnisation.

Il y a là deux domaines complètement distincts et qui dépendent de deux organismes (deux politiques) différents.

1 : La comptabilisation du chômage se fait sur la base des inscriptions à l'ANPE (ou l'APEC pour les cadres) qui recense les chômeurs par catégories. La première partie de cet article traite de ce problème mais surtout des choses qui ne sont pas dites.

2 : L'indemnisation du chômage est l'affaire de l'UNEDIC qui engrange des cotisations et verse des indemnités. C'est l'objet de la deuxième partie de cet article.

Mais avant de parler chiffres, n'oublions jamais que derrière les annonces concernant les variations (en hausse ou à la baisse) du chômage, il y a presque toujours des gens qui souffrent et sont dans le besoin.

LES DIFFERENTES CATEGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Il existe aujourd'hui 8 catégories de demandeurs d'emploi (DEFM, demandes d'emploi en fin de mois), auxquelles il faut ajouter les personnes dispensées de recherche d'emploi (DRE).

La catégorie 1 regroupe les personnes sans emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein. Cette catégorie est présentée comme centrale - d'où le terme de chiffre " officiel " - et elle est corrigée des variations saisonnières.

Les catégories 2 et 3 (respectivement demandes d'emplois à temps partiel et demandes d'emploi à durée déterminée, saisonnier ou temporaire) sont publiées depuis

mars 1983, mais elles ne sont généralement pas associées au décompte et à l'analyse du chômage.

Les catégories 4 et 5 correspondent respectivement aux demandeurs non disponibles (souvent en stage) et aux demandeurs pourvus d'un emploi (souvent en emploi aidé). Les chiffres correspondant à ces deux catégories ne sont pas publiés dans le communiqué mensuel du ministère de l'emploi.

Les catégories 6 à 8 (activités réduites de plus de 78 heures). Depuis la décision du Conseil d'Etat de juin 1995, les demandeurs qui ont effectué une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois sont basculés dans

de nouvelles catégories (6, 7 et 8 selon la catégorie d'origine respective : 1, 2 ou 3).

Dispensés de recherche d'emploi (DRE). Depuis 1985, un certain nombre de demandeurs d'emploi âgés (de plus de 57 ans 1/2 ou de plus de 55 ans sous certaines conditions) peuvent conserver leurs droits à indemnisation sans avoir à envoyer leur carte d'actualisation (le "pointage"). Sont dénombrées en DRE uniquement les personnes qui sont indemniées par l'UNEDIC sans être tenues de rechercher un emploi.

Type d'emploi recherché	Activité réduite de 0 à 78 heures	Activité réduite de plus de 78 heures
Emploi à durée indéterminée à temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
Emploi à temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
Emploi à durée déterminée, saisonnier ou temporaire	Catégorie 3	Catégorie 8
Autres catégories de demandeurs d'emploi		
Catégorie 4	Demandeurs d'emploi en maladie, stage ou formation.	
Catégorie 5	Demandeurs d'emploi occupant un emploi	
Dispensé de recherche D'emploi (DRE)	Demandeurs d'emploi percevant leurs éventuels droits à indemnisation sans obligation de recherche effective d'emploi.	

Le débat public se focalise autour de la publication du chiffre officiel du chômage. Le gouvernement et les médias font comme si les variations mensuelles de cet indicateur reflétaient le succès ou l'échec des politiques pour l'emploi. Depuis plusieurs années l'opinion est pourtant de plus en plus sceptique face aux annonces répétées de la baisse du chômage. Elle n'a pas tort car plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont exclus du chiffre officiel du chômage.

En septembre 2006, le chiffre officiel du chômage ("catégorie 1") décomptait 2 172 000 demandeurs d'emploi. À la même date, le nombre total de personnes recensées par l'ANPE en tant que demandeurs d'emploi s'élevait à près de 4 450 000 personnes. Plus de la moitié des personnes inscrites à l'ANPE, soit 2 276 000 demandeurs d'emploi, ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques officielles : ce sont, en quelque sorte, des chômeurs "invisibles".

Depuis 25 ans ces "chômeurs invisibles" représentent une proportion croissante de l'ensemble des inscrits à l'ANPE : au cours de l'année 2006, la part de ces chômeurs invisibles dans le total des demandeurs d'emploi a dépassé pour la première fois 50 %, alors qu'elle n'en représentait que 10 % en 1982.

Qui sont les chômeurs invisibles ?

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, certains n'ont jamais été comptabilisés dans la statistique officielle. Il s'agit des chômeurs des DOM, de ceux qui recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel et des personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi ainsi que les dispensés de recherche d'emploi et les demandeurs en "activité réduite".

Principales catégories de chômeurs " invisibles " en septembre 2006

• Chômeurs des DOM (total)	220 000
• Demandeurs d'emploi temporaire ou à temps partiel	871 000
• Dispensés de recherche d'emploi	412 000
• Chômeurs ¹ en "activité réduite"	452 000
• Demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles	321 000
TOTAL	2 276 000

Les femmes et les chômeurs âgés (50 ans et plus) sont particulièrement nombreux parmi ces chômeurs invisibles. Ainsi les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes dans la statistique officielle du chômage, mais elles représentent plus de 60% des demandeurs d'emploi hors chiffre officiel.

Depuis 25 ans, la part de ces chômages invisibles a été multipliée par 4 car de plus en plus de chômeurs ont été " gommés " du chiffre officiel.

Entre 1985 et 1997, ce sont surtout les changements réglementaires dans le mode de classement des chômeurs (création des dispensés de recherche d'emploi, chômeurs en "activité réduite") qui expliquent la montée des chômages invisibles.

Entre avril 1997 et avril 2002, le phénomène s'est brutalement accéléré : le nombre total des demandeurs d'emploi a baissé de 340 000 tandis que le chiffre officiel affichait une chute de plus de 850 000. Ceci s'explique par la hausse considérable du nombre de demandeurs dont l'ANPE considère qu'ils recherchent un emploi temporaire ou à temps partiel, et non plus un CDI à temps plein. En réalité, les études menées montrent que ce ne sont pas les demandeurs d'emploi qui ont changé leurs aspirations mais l'ANPE qui a modifié ses pratiques d'inscription des chômeurs.

À partir de 2002, la part des chômages invisibles s'est tassée jusqu'au milieu de l'année 2004. Mais à l'approche des élections présidentielles, elle a recommencé à augmenter : les chômeurs invisibles représentaient 51% du total des demandeurs d'emploi en septembre 2006, contre 47% deux ans plus tôt. Cette brusque remontée traduit à la fois l'accroissement du nombre de chômeurs en "activité réduite" et des changements dans les pratiques d'inscription de la part de l'ANPE.

Malgré ces artifices statistiques, le chômage se situe fin 2006 à un niveau plus élevé qu'en mai 2002.

Le rôle central du chiffre officiel, selon les services gouvernementaux, serait justifié parce qu'il s'approche le mieux de la définition internationale du chômage, le "chômage BIT" (BIT : Bureau International du Travail). Selon cette définition, est " chômeur " toute personne qui :

- 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, pendant la semaine précédant l'enquête,
- 2) est immédiatement disponible pour prendre un emploi
- 3) recherche activement un emploi.

Cette définition, certes utile pour les comparaisons internationales, ne suffit pas à rendre compte de l'ampleur du chômage et du sous-emploi dans notre pays. Elle ne saurait masquer le fait que des millions de personnes, bien que considérées comme en emploi ou inactives "au sens du BIT", sont insatisfaites de leur situation et renouvellent bel et bien chaque mois leur inscription à l'ANPE pour rechercher un (autre) emploi.

Les manipulations statistiques des chiffres du chômage masquent mal le fait que, depuis le début des années 1990, le chômage se maintient à un niveau structurellement élevé, jamais observé dans le passé : depuis 15 ans, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE demeure inflexible autour de 4,5 millions.

L'indemnisation du chômage :

bref historique d'une dégradation annoncée

L'indemnisation du chômage a connu de nombreuses évolutions réglementaires depuis sa création. Ces réformes, en général prises à la " faveur " de graves crises financières du régime, sont allées le plus souvent dans le sens d'une restriction croissante des conditions d'accès à l'indemnisation et d'une baisse des durées d'indemnisation ; les maigres améliorations apportées lors des embellies économiques n'effaçant jamais les dégradations antérieures.

1958-1974 : l'émergence de l'assurance chômage

Le régime d'assurance-chômage (Unédic) voit le jour en décembre 1958, sous l'impulsion du gouvernement, avec l'accord des partenaires sociaux. Dès l'origine, il s'agit à la fois de limiter les pertes de revenus pour les salariés victimes des restructurations et de favoriser la mobilité de la main d'œuvre en poussant à la reprise d'emploi rapide.

Jusqu'en 1979, deux types d'allocation co-existent. D'une part, l'allocation d'assurance chômage d'un montant proportionnel au salaire brut antérieur, avec un plafond et un minimum garanti. D'autre part, une allocation publique d'un montant forfaitaire soumis à conditions de ressources et financée par l'Etat.

1979 : l'éphémère régime unifié

En 1979, ces allocations sont fondues dans un régime unifié géré par l'Unédic, donc par les partenaires sociaux. L'Etat finance ce régime à hauteur d'un tiers et les contributions des employeurs et des salariés pour les deux tiers.

Le nouveau système unifié, qui ne durera que trois ans, gère :

- o une allocation de base en deux éléments
- o une allocation de fin de droit forfaitaire
- o l'allocation spéciale pour les licenciés économiques

- o des allocations forfaitaires pour certains publics sans référence de travail

- o les allocations de pré-retraite FNE et garanties de ressources

1982-1984 : Eclatement de l'indemnisation et premières restrictions des droits

Fin 1982, devant le déficit croissant provoqué par l'envolée du chômage et le refus du CNPF d'augmenter les cotisations, le gouvernement Bérégovoy décide une augmentation de 1,2 point de cotisation et prend des mesures drastiques d'économie : les durées

d'indemnisation sont fortement réduites, et un délai de carence est créé en fonction du montant des indemnités de licenciement versées. Mais surtout, le décret de novembre 1982 crée une double rupture. D'une part les chômeurs sont désormais divisés en deux catégories : ceux qui ont des droits à l'assurance-chômage ("régime d'assurance"), et ceux qui en sont exclus mais qui en raison de leur situation sociale pourront bénéficier de l'assistance de l'Etat (" régime de solidarité ").

D'autre part, le décret de 1982 crée la notion de "filière" d'indemnisation : plus on a travaillé avant d'être au chômage, plus longtemps on est indemnisé.

En 1984 une nouvelle convention prévoit le versement d'une allocation de base, avec un taux de remplacement compris entre 57 et 75 %, puis une allocation de fin de droits indépendante du salaire antérieure (forfait de 2500 F).

De son côté, l'Etat met en place l'ASS, qui peut prendre la suite de l'allocation d'assurance chômage, avec des conditions d'attribution qui n'ont cessé depuis de se durcir.

1992-1996 : nouvelles restrictions et dégressivité

Au début des années quatre-vingt-

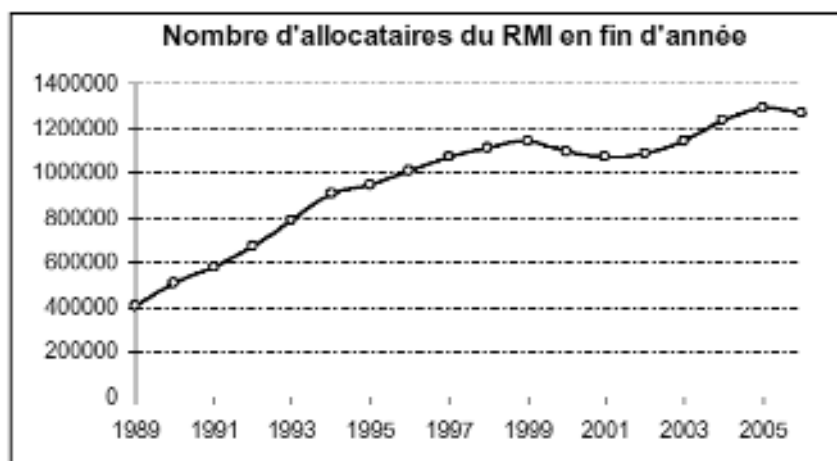
dix, l'Unédic met en place une forte dégressivité des allocations : l'allocation unique dégressive remplace l'allocation de base et l'allocation de fin de droits. Tous les 4 mois, le taux de remplacement est réduit de 15 à 25% selon les cas (dans la limite du plancher). Les conditions d'ouverture des droits sont également durcies.

D'autre part, la possibilité de cumuler des petits boulots et l'allocation chômage est fortement étendue en 1995.

L'Etat, lui, revalorise fort peu les allocations de "solidarité" qu'il finance : l'ASS, comme le RMI, ne suit pas l'évolution des salaires mais (à peine) celle des prix.

2001 : fin de la dégressivité, mais renforcement de "l'accompagnement" des chômeurs

En 2001, l'embellie économique observée depuis 1997 conduit à une nouvelle convention, dans le cadre de la "Refondation sociale" impulsée par le Medef. Les cotisations salariales et patronales baissent. L'allocation de retour à l'emploi (ARE) remplace l'allocation unique dégressive. Les contrats précaires sont un peu mieux couverts : il suffit d'avoir travaillé 4 mois au cours des 18 derniers mois (au lieu des 8 derniers) pour pouvoir être indemnisé.



Surtout, cette réforme met en place le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), qui prévoit un accompagnement individualisé et systématique des demandeurs d'emploi, sous la forme symbolique d'une sorte de contrat : le demandeur d'emploi signe un " plan " avec l'ANPE. Le gouvernement refuse néanmoins à l'Unédic une extension de son pouvoir de contrôle et de sanction (qu'elle a fini par obtenir en 2005 avec le " Plan de Cohésion Sociale ").

De nombreuses prestations sont mises en place. Elles ciblent plutôt un retour rapide à l'emploi sur les métiers connaissant des difficultés de recrutement. Les aides à la formation sont par exemple réorientées dans ce sens, au détriment des formations longues. Avec cette réforme, l'Unédic entre dans le champ de l'accompagnement, en concurrence-coopération avec l'ANPE, avec l'objectif de fluidifier le marché du travail.

Le protocole du 20 décembre 2002 réduit fortement les durées maximales d'indemnisation et ferme les filières " courtes " pour ceux n'ont pas pu travailler beaucoup. La mise en œuvre commence au 1er janvier 2003 pour ceux qui s'ouvrent des nouveaux droits. Il était prévu que ceux qui disposaient de droits dans l'ancien système soient " recalculés " au 1er janvier 2004. La multiplication des procédures judiciaires a conduit à suspendre ce versant de l'accord.

Alors que la situation conjoncturelle s'améliore et les finances de l'Unédic avec, un nouveau protocole de janvier 2006 aménage les règles de conditions d'accès et de durée d'indemnisation au détriment de certains chômeurs (près de 200 000 concernés).

Par ailleurs, le nombre d'heures maximum donnant droit au cumul d'une partie de l'allocation chômage est réduit de 136 à 110 heures ; et les chômeurs saisonniers ne peuvent désormais bénéficier que de 3 périodes successives d'indemnisation. Des réformes à répétition... qui n'ont fait qu'aggraver les inégalités

Comme Christine Daniel le montrait dans son étude de 1979, " les réformes successives ont abouti à réduire de façon cumulative les droits des mêmes catégories de chômeurs : les demandeurs d'emploi plus jeunes, ayant eu une activité plus précaire, avec des salaires plus faibles, ou encore travaillant à temps partiel, sont ceux dont la situation indemnitaire s'est le plus dégradé ". Ce constat est, sans aucun doute, encore renforcé par les réformes de 2002 et 2006, qui restreignent à nouveau les droits des salariés les plus précaires.

C'est ainsi que des inégalités de traitement entre chômeurs n'ont cessé de s'aggraver.

L'étude citée indiquait par exemple que sous l'effet des réformes intervenues pendant cette période, les droits à indemnisation d'un chômeur de 40 ans payé au SMIC avant son licenciement ont chuté de 21% entre 1979 et 1997, alors que les droits d'un chômeur du même âge mais payé 4 fois le SMIC ont augmenté de 20% ...

Comme le disait Jacques Freyssinet, cette amplification des inégalités "résulte de choix fait sous la pression des déséquilibres financiers, et qui n'ont jamais été clairement explicités ni débattus". Cette étude n'ayant pas été renouvelée, on manque de chiffres actualisés sur cette question, mais il fait peu de doute que les inégalités n'ont fait que s'aggraver depuis 1997.

Le mode de calcul de l'indemnité de chômage

Le système d'assurance-chômage est organisé en filière : pour s'ouvrir des droits, il faut avoir travaillé un minimum de temps ; puis, selon la durée de travail antérieure, on appartient à une filière ouvrant droit à une durée d'indemnisation plus ou moins longue.

Le niveau d'indemnisation est fixé par rapport au " salaire de référence ", moyenne des salaires perçus au cours des douze derniers mois travaillés. Le montant de l'allocation est une fraction de ce salaire, par application d'un " taux de remplacement " réglementaire,

avec une allocation plancher et une allocation plafond.

CHOMEURS INDEMNISES ET STATISTIQUE OFFICIELLE DU CHOMAGE

Depuis le milieu de l'année 2001, les courbes du chômage officiel et celles du chômage indemnisé sont proches : le nombre de chômeurs indemnisés représente entre 85% et 90% des demandeurs d'emploi de catégorie 1. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Au début des années 1990, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 dépassait de plus d'un million le nombre de chômeurs indemnisés. La forte hausse des chomages " invisibles " à partir de 1997 a dégonflé la statistique officielle du chômage qui s'est, de ce fait, rapprochée de celle des chômeurs indemnisés.

Rappelons que cette proximité entre les deux courbes est factice : si l'on considère l'ensemble des inscrits à l'ANPE (comme le fait à juste titre l'Unédic), moins d'un chômeur sur deux est aujourd'hui indemnisé.

Sources : ACDC

les Autres Chiffres Du Chômage



OGM

Organisme Génétiquement Modifié

Cette année en Lorraine 4 sites ont été choisis pour des " expérimentations " de Maïs transgénique. Un site en Moselle (Beux), deux en Meuse (Foameix et Moulotte), un en Meurthe et Moselle (Allamont).

Immédiatement après l'annonce des essais un collectif citoyen s'est constitué en Meuse avec des associations de protection de l'environnements comme Meuse Nature Environnement, la confédération Paysanne (syndicat d'agriculteurs), des partis politiques comme la LCR ou les Verts...et bien sûr le SNUPFEN/Solidaires.

Ce collectif a organisé des réunions d'information, puisque aucune information n'est faite sur le sujet. Il a également fait des conférences de presse et envoyé un certain nombre de courriers aux autorités, aux élus, aux agriculteurs...

La mobilisation des citoyens des villages concernés, mais aussi d'autres citoyens, et d'un nombre considérable d'organisations s'est faite voir dans des rassemblements.

Et cette formidable mobilisation a fait que la totalité des essais Lorrains a été abandonnée.

Mais légitimement on peut se poser des questions :

Quels sont les dangers de cette technologie ?

Les militants anti-OGM sont-ils des obscurantistes refusant le progrès ?

Les médias dominants ainsi qu'un certain nombre de politiques et même quelques scientifiques ont l'habitude de mélanger tous les OGM, en montrant un enfant malade d'une maladie génétique ou mal nourri et l'instant d'après une moissonneuse avec comme conclusion : les OGM c'est merveilleux, on va arrêter la faim dans le monde, guérir par thérapie génique, et utiliser moins d'intrants...

Mais la réalité est très différente de la virtualité des arguments élogieux énoncés.

Il faut séparer les différentes utilisations de la modification génétique (transgénèse).

Définition

Organisme auquel on a ajouté un gène qui ne lui appartient pas, ou dont on a modifié la séquence de gènes.

OGM et recherche fondamentale

Les scientifiques qui cherchent à séquencer et décoder l'ADN utilisent des OGM tous les jours. Ils coupent des morceaux d'ADN, en rajoutent des " bouts ", pour comprendre comment cela fonctionne. Contre ces OGM, il n'y a pas lieu de lutter, ils se font en laboratoire, en milieu confiné et contrôlé, et sont indispensables à la recherche. De plus, pour des raisons pratiques ces travaux se font en prio-

rités sur des bactéries, qui ont un ADN simple, et qui se multiplient très rapidement (leur nombre double toutes les heures). C'est grâce à ces expériences que les scientifiques peuvent tenter de séquencer les gènes, et de comprendre leurs fonctions.

OGM et Médecine

En médecine, les OGM sont déjà utilisés et ils ont permis la résolution de problèmes sanitaires. Par exemple, l'insuline des diabétiques, il y a quelques années, était prélevée sur les cochons qui ont une insuline proche de l'insuline humaine. Mais il avait deux problèmes, l'approvisionnement (il fallait tuer énormément de cochons), et l'infime différence entre les deux insulines provoquait des allergies graves à long terme.

La solution trouvée consista à implanter le gène de fabrication de l'insuline humaine dans des bactéries. Ceci permet de fabriquer de l'insuline humaine.

Là encore aucune raison de lutter contre ces OGM, produits en milieu confiné. De plus, les insulino-dépendants ne consomment pas l'OGM, mais un produit fabriqué par la bactérie modifiée, et sur prescription, ce qui permet de savoir qui en consomme. Cette technologie a permis de résoudre un problème sanitaire à un moment donné.

OGM merveilleux

Seulement 1 % de la recherche génétique sur les végétaux concerne les plantes " miracles ", censées en finir avec la faim dans le monde (des plantes pouvant pousser dans un désert ou plus nourris-

santes, par exemple). Les scientifiques s'accordent à dire que le phénomène hydrique dans la plante est d'une telle complexité, que l'hypothèse de création de plantes résistantes au désert est quasi improbable. Cela représente de toutes façons peu d'intérêt pour les firmes semencières promotrices des OGM puisque les populations qui en auraient besoin ne disposent pas des fonds pour payer. Cette recherche se fait exclusivement sous serre afin de contrôler les conditions.

OGM dans l'agriculture

99% des OGM développés sont les plantes dites " à pesticide ".

Ce sont des plantes agricoles qui soit sont résistantes à un herbicide ou à un pesticide, soit fabriquent un insecticide.

Les plantes qui fabriquent un insecticide

L'exemple le plus connue est le Maïs BT, résistant à la Pyrale (papillon ravageur), " BT " pour Bacille de Thuringe : On a inséré dans la plante certains gènes de ce Bacille, ce qui lui permet de produire un insecticide.

Tout au long de sa vie la plante produit cet insecticide, ce qui provoque une concentration d'insecticide sur la parcelle inédite. Et il faut rappeler que ces plantes sont destinées à la consommation directement par les hommes, ou par le bétail, qui produit du lait ou de la viande.

De plus, naturellement quelques pyrales sont résistantes à cet insecticide. Il s'agit d'une minorité, mais lorsque toutes les autres pyrales auront été détruites, celles-ci pour-

ront perdurer, se reproduire entre elles et l'insecticide deviendra inefficace.

Avec les variétés traditionnelles, lorsque l'agriculteur repère la présence du papillon, il traite une fois, et si il n'y a pas de papillon, il n'y a pas de traitement. Alors que le maïs BT produit tout le temps l'insecticide.

Il faut encore ajouter que la pyrale ne se développe que dans le cas de culture de maïs après culture de maïs, ce qui pose la question du type d'agriculture menée.

Les plantes résistantes à un insecticide

C'est par exemple, le maïs MON810, qui devait être testé en Lorraine. Ce sont des plantes qui ont été modifiées pour ne plus fixer les molécules des herbicides totaux (Roundup en l'occurrence). Les agriculteurs peuvent donc alors pulvériser ces herbicides sans risques pour la culture.

Au Brésil, les quantités de Roundup utilisées ont été multipliées par 5 au minimum, et là encore il faut rappeler que ce sont des cultures destinées à la consommation.

Et encore une fois, il existe une minorité de plantes naturellement résistantes aux herbicides.

Mais cette minorité, grâce à son avantage, deviendra majorité demain, rendant l'herbicide inefficace.

Les risques de contamination génétique

La plus connue par le public est la contamination par le pollen. Il est vrai que dans le cas du maïs le risque est minime : cette plante n'étant pas originaire de chez nous, la contamination ne peut se faire qu'entre maïs transgénique et non transgénique.

Mais on nous promet des OGM de colza pour faire des biocarburants. *Cette appellation de biocarburant est à proscrire, il serait préférable d'appeler ceci des carburant agro-industriel (cf article sur le développement durable).*

Et il existe de nombreuses plantes proches du Colza, qui pourraient être contaminées par du pollen OGM.

L'autre risque, c'est la pollution horizontale : on ne connaît que 5% des bactéries du sol, et dans celles-ci certaines sont capable de "gober" de l'ADN, donc le matériel génétiquement modifié peut se transmettre dans le sol (cela a été prouvé en laboratoire), d'autant plus qu'en fin d'essai les plantes sont broyées.

Risques Sanitaires

Les études menées sur les risques sanitaires (sur les rats), ont montré qu'il y avait un doute sur le maïs transgénique, mais les autorités, à cause de différences entre les femelles et les mâles, ont décrété que ces expériences n'étaient pas fiables. C'est comme si on vous disait " l'eau est peut-être polluée, donc vous pouvez la boire ". Il aurait fallu poursuivre les études. De plus aucune donnée n'est disponible à cause du secret industriel !

Les plantes transgéniques sont évaluées comme végétaux, alors qu'elles devraient être évaluées comme pesticides. Dans le lait ou la viande on cherche l'OGM alors que l'on devrait plutôt chercher le pesticide.

L'autre risque, c'est de développer des résistances aux antibiotiques. Dans le procédé de fabrication des OGM les chercheurs utilisent des gènes de résistance aux antibiotiques pour des raisons techniques : le milieu est aspergé d'antibiotiques et ce qui reste, ce sont les cellules qui sont bien modifiées, les autres meurent. Mais ce gène n'est pas retiré ensuite, donc il est présent dans la plante et dans le sol.

Réponse des autorités sanitaires : il ne faut pas utiliser des antibiotiques qui sont utilisés en médecine humaine!

Conclusion

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut lutter contre la culture d'OGM. Ce que les Meusiens ont fait est à reproduire partout pour obtenir un moratoire complet sur les OGM.

Légitimement nous pouvons nous demander comment, malgré tous ces arguments et l'opposition d'une très large majorité des Français, et pourquoi les autorités françaises et Européennes autorisent ces cultures ?

Pourquoi n'y a-t-il aucune information des citoyens ?

Comme pour beaucoup de sujets la réponse est financière : cette technologie est développée par de grosses multinationales semencières (Monsanto, Limagrain...). Les semences OGM ne peuvent pas être reproduites et elles sont brevetées. Les agriculteurs n'auront d'autre choix que de les acheter, et d'acheter les herbicides qui vont avec, et de rendre impossible toute cohabitation avec une autre agriculture. Ce lobbying obscur est fait

pour s'assurer un marché toujours plus grand, au mépris des risques pris pour la nature et pour les consommateurs.

Le terme d'essai lui-même fait appel à une notion de recherche ce qui n'est absolument pas le cas. Il existe déjà une telle surface cultivée en OGM en France (30000 Ha) et dans le monde (surtout en Amérique du Sud), qu'en aucun des essais scientifiques sont encore nécessaires.

Ce sont en fait des " essais " sociologiques, pour tester la réaction des populations. C'est la théorie du fait accompli : petit à petit, on fait passer dans les esprits que les OGM ne sont pas dangereux.

Cette technologie n'apporte rien aux agriculteurs hormis leur asservissement à ces firmes !

Cette technologie n'apporte rien aux consommateur hormis de peut-être mettre leur santé en danger !

Cette technologie n'apporte rien à la nature hormis le fait de la polluer !



NON AUX OGM !

Pour en savoir plus :
www.moratoireogm.fr
www.confederationpaysanne.fr
www.greenpeace.org
mne.asso.free.fr

PERSONNALISEZ VOTRE V.A. (5)

GABA

